



Résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire

À la fin de l'année scolaire 2022/2023, une décision d'orientation a été prise pour 5 507 élèves de l'enseignement fondamental. 5 489 élèves ont été orientés vers l'enseignement secondaire. 18 élèves bénéficieront d'un cycle 4 rallongé en 2023/2024.

Les taux d'orientation vers les différents ordres de l'enseignement secondaire restent stables dans la fourchette des très légères fluctuations des dernières années.

Le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants reste très élevé : il s'établit à 99,5%.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 ^e C (ES classique)	7 ^e G (ES général)	7 ^e P (voie de préparation)	Cycle rallongé
2012/2013	34,2%	49,7%	15,1%	1,0%
2013/2014	33,1%	48,5%	17,6%	0,8%
2014/2015	35,3%	47,1%	16,7%	1,0%
2015/2016	35,5%	47,7%	15,8%	1,0%
2016/2017	36,7%	47,9%	15,0%	0,4%
2017/2018	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%
2018/2019	39,8%	48,1%	11,9%	0,2%
2019/2020	38,3%	49,5%	11,7%	0,5%
2020/2021	39,9%	47,1%	12,5%	0,5%
2021/2022	39,5%	47,0 %	13,2%	0,3%
2022/2023	39,1%	48,3%	12,3%	0,3%

Tableau 1 : Orientations de 2012 à 2023 vers l'enseignement secondaire

Orientations des élèves à la fin de l'année scolaire 2022/2023

Des 5 507 élèves orientés à la fin de l'année scolaire 2022/2023,

- 39,1% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique (7^e C) ;
- 48,3% ont été orientés vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire général (7^e G) ;
- 12,3% ont été orientés vers la voie de préparation (7^e P) ;
- 0,3% bénéficieront d'un cycle rallongé en 2023/2024.

5 185 des 5 507 élèves, soit 94,2%, ont été orientés selon la procédure d'orientation en vigueur au cycle 4. Celle-ci implique largement les parents d'élèves. Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'enfant a lieu à la fin du cycle 4.1. À la fin du cycle 4.2, l'enseignant et les parents prennent une décision d'orientation commune. Celle-ci se fonde sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du quatrième cycle qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ;
- les résultats de l'élève aux épreuves communes organisées au niveau national par le ministère ; Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle.
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

322 des 5 507 élèves (soit 5,8%) ont été orientés, en raison de leur retard scolaire, vers une classe de 7^e avant la fin régulière de l'enseignement fondamental. 30 de ces élèves proviennent d'un cycle 3.2 ; 58 élèves d'un cycle 3 rallongé et 234 élèves d'un cycle 4.1.

Orientations 2022/2023	7 ^e C	7 ^e G	7 ^e P	Cycle rallongé	Total	
à la fin du cycle 4.2	2155	2660	352	18	5185	94,2%
	41,6%	51,3%	6,8%	0,3%	100%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0	0	322		322	5,8%
	0%	0%	100%		100%	
Total	2155	2660	674	18	5507	100%
	39,1%	48,3%	12,3%	0,3%	100%	

Tableau 2 : Orientations en 2023 vers l'enseignement secondaire / cycle 4 rallongé

Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Année	Concordance entre avis des parents et décision d'orientation
2012/2013	82,9%
2013/2014	82,8%
2014/2015	81,8%
2015/2016	82,0%
2016/2017	84,0%
2017/2018	98,2%
2018/2019	99,2%
2019/2020	99,8%
2020/2021	99,7%
2021/2022	99,5%
2022/2023	99,5%

Tableau 3 : Évolution des concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

En 2022/2023, les décisions d'orientation ont concordé avec l'avis des parents dans 5 482 cas, soit pour 99,5% des 5 507 élèves concernés (tableau 3). Ce taux de concordance très élevé entre les avis des parents et ceux des titulaires souligne l'importance d'un vrai partenariat entre l'école et les parents et le succès d'une participation plus directe des parents à la prise de décision.

		Nombre d'élèves	en %
Concordances	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e C	2152	39,1%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e G	2644	48,0%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e P	668	12,1%
	cycle rallongé	18	0,3%
Discordances	avis des parents : 7 ^e C ; décision d'orientation prise par CO: 7 ^e C	3	0,1%
	avis des parents : 7 ^e C ; décision d'orientation prise par CO: 7 ^e G	16	0,3%
	avis des parents : 7 ^e G décision d'orientation prise par CO: 7 ^e P	6	0,1%
		5507	100,0%

Tableau 4 : Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Commission d'orientation

La procédure d'orientation prévoit qu'en cas de désaccord entre les parents et l'enseignant, une commission d'orientation prend une décision définitive pour l'orientation de l'élève concerné. Ce fut le cas pour 25 élèves.

Pour 22 de ces élèves, les commissions ont confirmé l'avis d'orientation de l'équipe pédagogique et ont orienté les élèves vers une autre voie pédagogique que celle demandée par les parents. Dans trois cas l'avis d'orientation des parents a été retenu.